

# Campagne de traitement des œufs de goélands

## Réalisations et dispositifs anti-goélands

Pour rappel : le Goéland leucophée est protégé par la réglementation française depuis 1962.

A ce titre, « sont interdits (...) en tout temps (...) la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des oiseaux (...) où qu'ils soient, vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ». L'espèce est inscrite en annexe II de la directive Oiseaux en tant qu'espèce menacée de la Communauté européenne.

Cependant, du fait de l'accroissement des goélands, la Ville de Nice a décidé de mettre en œuvre une politique de régulation autorisée par l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014, lequel fixe les conditions et les limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction d'œufs de goélands peuvent être accordées en milieu urbain.

**La préfecture n'autorise que la stérilisation des œufs pendant la période de ponte**, en général le mois d'avril à Nice.

Ainsi, chaque année depuis 2016, la Ville de Nice procède à une campagne de traitement des œufs de goélands par drone.

**Uniquement si la présence d'un nid de goélands est confirmée**, vous pouvez les signaler par le formulaire spécial : <http://web.nice.fr/formulaires/doleances-goelands/>

Vous trouverez ici des exemples de travaux à réaliser pour diminuer le risque de présence des goélands. Il faut installer une barrière physique à l'emplacement du nid après avoir bien nettoyé l'endroit, ainsi que sur les points hauts à proximité qui peuvent leur servir de point d'observation comme les cheminées. Ces travaux sont à faire entre **septembre et décembre**, lorsque les goélands sont partis et avant qu'ils ne reviennent en janvier.

**Nous vous rappelons que les interventions au sein d'une propriété privée ne relèvent pas de la compétence des services municipaux.**

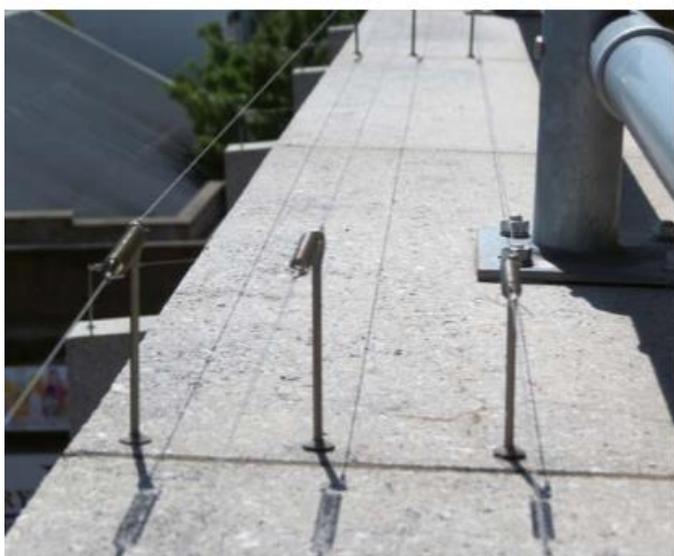
## Ce qu'il faut faire :

Exemple de différentes réalisations qui empêchent les goélands de faire leur nid.

Entourer les lieux de nidification (entre les cheminées) et les points hauts à proximité de fils de fer.



Tendre des fils inox ou poser une spirale aux endroits où ils se posent régulièrement.



stallé par Beaver Pest Control, Londres

  
GARDIGO



Réaliser et mettre en place un « tapis de fakir »

Les tapis de fakir anti-goélands de la Ville de Boulogne sur mer : <https://www.radio6.fr/article-23695-la-ville-de-boulogne-sur-mer-repart-en-guerre-contre-les-goelands-argentés.html>



## Poser des Pics rotatifs

Les « baleines » de ce système sont entraînées par le vent. Ce mouvement gêne les oiseaux et les empêche de se poser. Diamètre : 1.25 mètre.



## Répulsif solaire anti-oiseaux



## Ce qu'il ne faut pas faire :

Mettre des filets qui deviennent des pièges pour les oiseaux car ne les empêchent pas de se poser.



Mettre des pics anti-oiseaux qui peuvent les blesser ou les tuer.



Faire des installations inefficaces (filet non tendu).



Site à consulter qui donne des solutions : <https://paca.lpo.fr/blogs/toulon/2020/05/24/le-goeland-un-probleme-des-solutions/>

Ce qu'il ne faut surtout pas faire : <https://manche-nature.fr/goelands-en-detresse/>